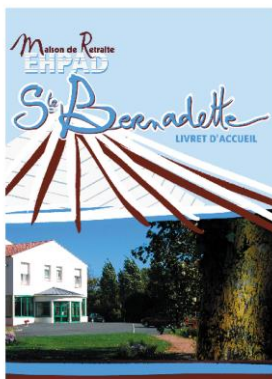




## SYNTHESE DU PROJET D'ETABLISSEMENT DE LA MAISON DE RETRAITE Ste BERNADETTE 2017 2021



EHPAD Maison de retraite Sainte Bernadette - 10 rue du 8 mai-85450 Champagné Les Marais  
Tel :02 51 56 61 16 - Fax : 02 51 56 53 51 - [maison-de-retraite-sainte-berna@wanadoo.fr](mailto:maison-de-retraite-sainte-berna@wanadoo.fr)  
Site internet: <http://maison-de-retraite-sainte-bernadette.fr>

**SYNTHESE DU PROJET D'ETABLISSEMENT**  
**DE LA MAISON DE RETRAITE Ste BERNADETTE 2017 2021**

## **1. Histoire**

Créé le 23 Mars 1946, sous forme d'Hospice et tenue par du personnel congréganiste, la gestion de la structure est confiée à une Association en 1974 et prend appellation « Ste Bernadette ». Le personnel laïque relève progressivement les Sœurs Oblates de Ste Thérèse en 1989.

L'article 2 des statuts stipule : l'Association a pour objet de favoriser le développement d'activités à caractère philanthropique et social et plus particulièrement d'assurer la fondation et le fonctionnement d'établissement pour l'hébergement des personnes âgées, d'adultes infirmes, d'indigents valides.

A compter du 1er janvier 2017, les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens conclus en application du IV ter A de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles sont progressivement substitués aux conventions pluriannuelles conclues en application du I de l'article L. 313-12 du même code dans sa version antérieure à l'entrée en vigueur de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, dites « conventions tripartites ».

La fédération d'établissements catholiques d'hébergement de personnes âgées est formée entre les personnes morales : Les « Maison de retraite du Clergé Le Landreau – Les Herbiers », « Maison de retraite La Sainte Famille – Sainte Gemme la Plaine », « Maison Sainte Bernadette – Champagné les Marais », « Maison de retraite Saint Joseph--Vix », « Maison de retraite Saint Luc – Doix Lès Fontaines.

Le groupement a pour objet de : Mettre en œuvre la finalité et des objectifs définis en affirmant un esprit de service auprès des personnes âgées, ces associations se sont engagées dans une réflexion visant à un partage et une entraide mutuelle, travailler en partenariat avec les établissements de santé et médico-sociaux du territoire.

## **2. Un projet de vie sociale garantissant le respect des droits et libertés**

La personne âgée est avant tout une personne qui, en tant que telle, a droit au respect de son individualité et de sa dignité. En entrant dans un établissement, la personne âgée est riche de son passé. L'établissement, au-delà du respect, à chercher à connaître et comprendre l'histoire de chacun de leurs résidents pour proposer des projets personnalisés, adaptés à leur identité propre.

**Le projet personnalisé** est un document élaboré avec et pour la personne accompagnée. Il contient des informations sur la vie, les habitudes et le rythme de la personne accompagnée. En fonction de ses souhaits, ses besoins et des ressources de l'établissement, des objectifs et des actions sont définis. Ils sont révisés au minimum une fois par an en équipe pluridisciplinaire ou à la demande de la personne accompagnée, de son représentant légal ou de l'évolution de l'état de santé.

Le respect de la personne âgée repose sur l'attention et l'écoute portées par le personnel envers les résidents, leur culture, leurs habitudes de vie, leur religion, leurs goûts et leurs désirs.

Le respect de l'individu passe aussi par celui de son intimité. L'établissement garantit à la personne âgée un espace individuel que chacun peut aménager et personnaliser, dans le but de mener une vie confortable et digne.

### **3. L'établissement et quelques données**

**Permanence :** 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30

Tél : 02 51 56 61 16

Fax : 02 51 56 53 51

e-mail : [maison-de-retraite-sainte-berna@wanadoo.fr](mailto:maison-de-retraite-sainte-berna@wanadoo.fr)

Site internet <http://maison-de-retraite-sainte-bernadette.fr/>

**Organisme gestionnaire :** Statut Juridique Associatif.

**Etablissement :** Conventionné EHPAD : établissement hébergement personnes âgées dépendantes depuis le 01/01/2002.

**Budget :** 2 000 000 €

**Personnel :** 39 salariés pour 34,76 équivalent temps plein.

**Capacité du service :** 58 places dont

57 résidents en hébergement classique

Dont 12 personnes malades Alzheimer ou maladie apparentée accueillies en Unité ouverte

1 hébergement temporaire

**Financement :** L'Usager : L'Hébergement et le talon modérateur dépendance

Aides possibles : Allocation Logement

Allocation Personnalisée d'Autonomie

Aide Sociale à l'hébergement

L'Assurance Maladie finance les Soins.

**Zone géographique :** Champagné les Marais et les communes environnantes.

(10 km de Luçon, 30 km de La Rochelle)

#### 4. Un projet social favorisant la qualité

Le Conseil d'Administration appelle un travail de qualité auprès des personnes âgées, nécessite le partage de tous les intervenants. Ils travaillent au sein d'un même établissement s'inspirant de valeurs, d'objectifs et d'outils communs. Il doit exister une répartition harmonieuse des tâches, une même conception de l'aide, des soins ainsi que des missions de l'établissement.

Le personnel assure une qualité de présence et cherche à travers ses gestes, ses paroles, ses regards, à rassurer, reconforter et écouter les résidents. Le personnel élabore et met en œuvre le projet de soins associé à des projets de vie.

Le personnel, proche et attentif, met son expérience au service des résidents et sans se substituer à la famille, œuvre à préserver leur vie privée et leur liberté d'entretenir des relations privilégiées et affectives.

Un plan de formation est en place. Il répond aux besoins de l'établissement, des résidents et du personnel.

##### **Promotion de la qualité de vie**

L'établissement met tout en œuvre pour promouvoir **la qualité de vie** de ses résidents, notamment grâce à une restauration de qualité, un traitement du linge et des prestations extérieures adaptées.

**La Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie** s'applique dans l'établissement. Elle est affichée et remise à chaque résident dans son dossier d'accueil. En outre, **la bientraitance** est transversale à toutes les pratiques des professionnels.

Fonder et faire vivre un Espace d'Aide à la **Réflexion Ethique** au sein des établissements de la Fédération.

La participation des résidents et des familles à la vie de l'établissement est favorisée.

**Le Conseil de la Vie Sociale** donne également son avis et peut également faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement et l'amélioration de la qualité de la vie de l'établissement.

**L'établissement s'engage à formaliser un projet personnalisé pour chacun des résidents.**

**Une animatrice et une partie de l'équipe soignante favorisent l'animation** dans l'établissement ; **Prévoir le bien vieillir, le bien être plus que la maladie....** Il est proposé des activités variées et adaptées selon les goûts et les possibilités de chacun dans le but de **maintenir les capacités**.

Des animations particulières sont proposées notamment lors de la venue d'intervenants extérieurs, écoles, groupes folkloriques, chanteurs et musiciens...

**Le personnel de cuisine** établit les menus avec l'objectif de proposer une restauration traditionnelle.

Les **secrétaires comptables, la direction** accomplissent les tâches administratives et soutiennent les démarches des usagers, assurent l'accueil.

**L'ouvrier d'entretien** garantit la maintenance des installations, contribue de ce fait à la conservation du patrimoine et participe au confort physique et moral des résidents.

## **Une démarche qualité au cœur des préoccupations**

Les établissements du secteur personnes âgées sont confrontés à de nouvelles exigences légales et réglementaires en terme de qualité, imposées par la loi du 2 janvier 2002.

La maison de retraite répond à ces nouvelles exigences par :

L'adhésion au réseau QualiSanté pour la qualité

La rédaction des documents contractuels obligatoires de la loi du 2 janvier 2002

L'application des principes de la Charte des droits et libertés de la personne accueillie

La réalisation de son évaluation interne en 2016

La formalisation de son projet d'établissement

La mise en place d'enquêtes de satisfaction destinées à tous les acteurs de l'établissement

**Mettre en place une gestion documentaire et organiser le suivi du plan d'actions issu de l'évaluation interne.**

## **5. Un projet de soins efficient**

### **L'organisation des soins**

Le personnel soignant présent assure entre autre **les soins d'hygiène** en respectant le rythme et l'autonomie des résidents. **Le dossier de soins est informatisé.**

**Les médicaments** sont préparés par le pharmacien de la commune, en collaboration avec les infirmières.

**Le médecin coordonnateur** est le conseiller technique médical de la direction, l'animateur des soignants. Il n'est pas le médecin traitant. Il apporte ses compétences gérontologiques au niveau des résidents de l'EHPAD avec pour objectif la qualité de la prise en charge.

**L'infirmière référente** en Ehpac, se situe dans une démarche qualité visant à optimiser le suivi et l'accompagnement au quotidien des résidents en intégrant les différentes composantes du soin. Rattachée à la direction et en collaboration avec le médecin coordonnateur, elle est responsable de l'organisation, de la coordination et du contrôle des activités de soins dans leur globalité.

**L'équipe soignante** est composée d'infirmières, d'aide soignantes, d'aide médico- psychologiques, travaillant en partenaire avec les agents de service (**équipe pluridisciplinaire**), l'ouvrier d'entretien, le personnel de cuisine et l'animatrice.

La **diététicienne** élabore les menus en collaboration avec les cuisiniers, produisent une **restauration « maison »**, garantissent la nutrition.

**Un psychologue** participe à l'accompagnement des résidents et des familles le cas échéant.

L'établissement travaille en réseau avec **des structures extérieures** telles que le Centre hospitalier de Luçon, le clic Reper'age, l'Admr, les ehpad du territoire.

**Les urgences** sont prises en charge par le personnel soignant qui peut être amené à faire appel au SAMU. Le personnel s'efforce à maintenir les fonctions cognitives des résidents et leur autonomie physique. Dans ce cadre, des **kinésithérapeutes** libéraux interviennent auprès des résidents, sur prescription médicale.

**Un pédicure, des coiffeurs et les attentions des professionnels** participent au maintien de l'estime de soi.

**La prévention et la prise en charge des soins spécifiques, les troubles nutritionnels, les chutes, la douleur, les escarres et les déficits sensoriels** sont évalués régulièrement et pris en charge le plus tôt possible et de manière adaptée à chaque personne.

Le projet d'exploiter un **Pasa** (Pole Activité Soins Adaptés) doit permettre le recrutement d'auxiliaires de soins en gérontologie, de psychomotricien, afin de renforcer l'équipe dans l'accompagnement des personnes souffrant de troubles du comportement, de la maladie d'Alzheimer.

**La fin de vie** est abordée avec le résident au cours de son séjour, en lui remettant un document concernant les directives anticipées. En cas d'impossibilité, la personne de confiance ou à défaut la famille est consultée. Les souhaits concernant la fin de vie sont respectés. La présence des proches pour accompagner le résident en fin de vie est facilitée.

L'établissement répond à un appel à projet de l'Ars des Pays de la Loire concernant l'installation en 2017 de la **télémédecine**. La télémédecine permet d'établir un diagnostic à distance, de requérir l'avis d'un spécialiste, d'assurer un suivi à visée préventive pour un patient à risque ou un suivi post-thérapeutique, de prescrire des thérapies, de prescrire ou réaliser des prestations ou des actes, ou encore d'effectuer une surveillance de l'état des patients.

## **6. Conclusion**

La finalité de notre établissement est de nature humanitaire.

La Maison de Retraite Ste Bernadette remplit son rôle pour promouvoir la vie des personnes âgées, quel que soit leur âge et leur état de santé. Elle répond à un besoin au sein du groupe social qu'est la commune, le canton et la couverture géographique du territoire de Luçon.

Notre établissement cherche à instaurer un **climat familial**, le respect de la personne au sein d'une communauté de vie. **L'animation** au quotidien est essentielle.

La dépendance pèse depuis quelques années sur la structure en particulier la dépendance psychique avec les résidents atteints de la maladie d'Alzheimer ou de maladie apparentée. Le PASA réalisé doit permettre d'appréhender cette prise en charge particulière. L'évolution des compétences des soignants contribue à pallier la dépendance et à préserver l'autonomie.

La démarche qualité valide le professionnalisme des personnels pour que notre Maison devienne un **lieu de vie de qualité**, attendu des familles pour l'accompagnement de leurs aînés.